



***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

SPORT

**PROCEDURE ADAPTEE - PRESTATIONS DE SERVICE SPORTIFS POUR DES ENFANTS
AGES DE 6 A 14 ANS (CIMA) - 5 LOTS - ATTRIBUTION ET SIGNATURE DE L'ACCORD-
CADRE**

Considérant qu'une consultation en procédure adaptée ouverte a été lancée selon les dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 3° du code de la commande publique pour des prestations de services sportifs pour des enfants âgés de 6 à 14 ans (CIMA) à compter de la notification du marché et décomposée comme suit :

- Lot 1 : initiation à la pratique de sports collectifs dans le secteur Est du territoire de l'agglomération,
- Lot 2 : initiation à la pratique du badminton,
- Lot 3 : initiation à la pratique du tir à l'arc,
- Lot 4 : initiation à la pratique de sports collectifs dans le secteur Ouest du territoire de l'agglomération,
- Lot 5 : initiation à la pratique de la lutte,

pour une durée allant de sa notification au 7 juillet 2023,

Considérant qu'après analyse des offres le pouvoir adjudicateur a décidé de retenir les propositions des sociétés suivantes, jugées économiquement satisfaisantes :

- Lot 1 : l'association profession sport dont le siège social est situé à Angres (62143), 9 rue Jean Bart maison des sports,
- Lot 2 : le comité départemental de badminton dont le siège social est situé Angres (62143), 9 rue Jean Bart maison des sports,
- Lot 3 : l'association profession sport dont le siège social est situé Angres (62143), 9 rue Jean Bart maison des sports,
- Lot 4 : l'entreprise Sébastien PORQUET dont le siège social est situé à Noeux-les-Mines (62290), 19 rue du Skating
- Lot 5 : l'association cercle calonnois de lutte Hercule dont le siège social est situé à Calonne-Ricouart (62470), 5 rue du Parc,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE d'attribuer l'accord-cadre à bons de commande ayant pour objet des prestations de services sportifs pour des enfants de 6 à 14 ans (CIMA) et de la signer pour une durée allant de sa date de notification au 7 juillet 2023, selon les modalités suivantes :

- Lot 1 : l'association profession sport dont le siège social est situé à Angres (62143), 9 rue Jean Bart maison des sports, pour un montant maximum de 11 100 € HT,
- Lot 2 : le comité départemental de badminton dont le siège social est situé à Angres (62143), 9 rue Jean Bart maison des sports, pour un montant maximum de 2 600 € HT,
- Lot 3 : l'association profession sport dont le siège social est situé à Angres (62143), 9 rue Jean Bart maison des sports, pour un montant maximum de 6 900 € HT,
- Lot 4 : l'entreprise Sébastien PORQUET dont le siège social est situé à Noeux-les-Mines (62290), 19 rue du Skating, pour un montant maximum de 6 300 € HT,
- Lot 5 : l'association cercle calonnois de lutte Hercule dont le siège social est situé à Calonne-Ricouart (62470), 5 rue du Parc, pour un montant maximum de 3 760 € HT.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Fait à Béthune, le ... 4 JUIL. 2022

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,


DRUMEZ Philippe

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : - 5 JUIL. 2022

Et de la publication le :- 5 JUIL. 2022

Par délégation du Président
Conseiller délégué,


DRUMEZ Philippe